



Procès-verbal de l'assemblée communale
No 46/2026 du 29.06.2026
de 19:30 à 20:30
à la salle polyvalente

Le Président Patrick Dafflon
Le Rédacteur du PV Florent Aebischer
L'Administratrice communale Brigitte Eltschinger

Scrutateurs: Jean-Paul Baechler, Isabelle Berger, Marcel Von Ballmoos, Claude Marro.

Présences : 82 Citoyens

Excusés : Galliath Melzer Sophie, Pelle Bruno, Mazza Jérôme, Berset Alexandre, Hirt Jean-Marie, Yerly Dubey Sandra, Rose-Marie Diacon, Michel Hirt, Patricia Hirt

Préambule

Le Président ouvre la séance à 19 h 34. Il salue les citoyennes et les citoyens présents et les remercie de leur participation à cette première assemblée communale de la nouvelle législature.

Il prononce ensuite un discours de bienvenue, qu'il conclut par la présentation du nouveau conseil communal. Celui-ci est composé de trois nouveaux membres sur sept. **Le Président** présente également les dicastères attribués à chacun des membres du conseil communal.

Il précise que **Florent Aebischer**, rédacteur du procès-verbal, n'habite pas dans la commune de la Brillaz et n'a, de ce fait, pas le droit de vote pour cette assemblée.

Chaque intervenant est prié d'annoncer son nom et prénom avant de prendre la parole.

L'assemblée communale a été légalement convoquée :

- par publication dans la feuille officielle n° 24 du 12 juin 2026
- par affichage aux piliers publics
- par publication dans l'information communale distribuée en tout ménage
- par publication sur le site internet de la commune www.labrillaz.ch

Aucun citoyen n'ayant de remarques à formuler sur le mode de convocation, **le Président** déclare que l'Assemblée communale peut délibérer valablement.

Le Président présente ensuite l'ordre du jour et demande si celui-ci appelle des remarques. Aucune remarque n'est formulée.

L'Assemblée communale est invitée à approuver l'ordre du jour.

L'Assemblée communale approuve l'ordre du jour par 82 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

Point 1. Promotion des nouveaux citoyens

Le Président cite les noms des jeunes citoyens ayant atteint la majorité :

- Mme Alicia Roulin
- M. Olivier Allaman
- M. Baptiste Jendly
- M Quentin Maudry
- M. Malik Ribeiro Pereira

L'Assemblée communale présente ses félicitations aux nouveaux citoyens. Aucun d'entre eux n'est présents lors de cette assemblée. **Le Président** précise toutefois que chacun a reçu une carte d'anniversaire accompagnée d'une invitation à participer à sa première assemblée communale, ainsi qu'un abonnement culturel général. Ils ont également été informés de leur droit à un abonnement gratuit à un journal régional.

Point 2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 20 avril 2026

Le Président demande à l'Assemblée communale s'il y a des remarques ou des corrections à formuler. La parole n'est pas demandée.

L'Assemblée communale approuve le procès-verbal par 79 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions.

Point 3. Assemblée constitutive

L'Assemblée procède à l'élection des membres des commissions communales pour la durée de la législature.

Selon l'art. 67 al. 3 de la Loi sur les Communes, toute personne ayant l'exercice des droits civils peut être appelé à faire partie d'une commission.

Si le nombre de candidats est égal ou inférieur au nombre de sièges à pourvoir, tous les candidats sont élus tacitement, à moins que l'organisation du scrutin de liste ne soit demandée par un cinquième des membres présents.

Lorsque les sièges n'ont pas été pourvus, il est procédé à une élection complémentaire. Elle peut avoir lieu lors de la même séance.

Lorsque le nombre de membres d'une commission relevant de la compétence de l'assemblée communale ne découle pas de la loi ou d'un règlement de portée générale, l'Assemblée détermine ce nombre avant de procéder à l'élection.

Les élections ont lieu au scrutin de liste à la majorité absolue des bulletins valables au premier tour et à la majorité relative au deuxième tour. En cas d'égalité, un tirage au sort est effectué par le **Président**.

3.1 Mode de convocation

Conformément à l'art 12, al. 1bis de la Loi sur les communes (Lco), l'Assemblée communale décide lors de la première séance de la législature, le mode de convocation des assemblées communales. Ce mode de convocation vaut pour la durée de la législature.

Le conseil communal propose à l'Assemblée communale de maintenir le mode de convocation appliqué durant la législature précédente à savoir :

- Une publication dans la Feuille officielle du Canton de Fribourg au minimum 10 jours avant l'assemblée
- Un affichage au pilier public
- L'envoi d'une circulaire tout-ménage intégrée dans l'information communale

Le Président demande à l'Assemblée communale si elle a des questions ou des remarques à formuler. La parole n'est pas demandée.

L'Assemblée communale accepte de maintenir le mode de convocation appliqué durant la législature précédente par 82 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

3.2 Election de la commission financière

Selon l'art. 70 al.1 de la loi sur les finances communales (LFCo), la commission financière se compose d'au moins 5 membres. Ils sont élus par l'Assemblée communale pour la législature parmi les citoyennes actives et les citoyens actifs de la commune.

Actuellement, elle est composée de 5 membres.

Le conseil communal propose, pour la législature 2026 – 2031, de maintenir ce nombre. Les élus entreront en fonction dès la fin de l'assemblée.

Le Président demande à l'Assemblée communale si elle a des questions ou des remarques à formuler. La parole n'est pas demandée.

L'Assemblée communale approuve le maintien de la commission financière à cinq membres par 81 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

Candidatures proposées :

- M. Dominique Baudois, sortant
- M. Fausto Cameroni, sortant
- M. Philippe Clivaz
- M. Alain Codourey
- M. Francis Egger
- Mme Sophie Galliath-Melzer
- M. Valentin Longchamp
- Mme Corine Morel

Le Président demande si d'autres personnes présentes à l'assemblée souhaitent présenter leur candidature à la commission financière. Personne ne demande la parole.

À la demande du **Président**, les candidats se présentent brièvement à l'Assemblée communale. **Sophie Galliath-Melzer** étant excusée, **le Président** donne lecture de la présentation qu'elle lui a fait parvenir.

À l'issue des présentations, **Jean-Paul Baechler** demande la parole. Il revient sur le discours prononcé par **le Président** en ouverture de séance, relevant que le maître mot de cette nouvelle législature est le changement. Il souligne que le conseil communal compte trois nouveaux membres sur sept, ce qui constitue un important renouvellement. Il estime qu'il conviendrait d'appliquer le même principe à la commission financière en élisant exclusivement des nouveaux membres. **Le Président** remercie **Jean-Paul Baechler** pour sa prise de parole.

Le Président suspend la séance à 20h08 afin de permettre aux scrutateurs et à la responsable administrative de procéder au décompte des votes.

La séance reprend à 20 h 29. **Le Président** indique avoir été sollicité durant la suspension de séance par des membres de l'Assemblée communale au sujet de l'intervention de **Jean-Paul Baechler**. Il rappelle que l'Assemblée communale est un organe démocratique et que chacun est libre de faire des déclarations et d'exprimer son point de vue.

Résultat de l'élection de la commission financière du 29 juin 2026

Nombre de sièges :	5
Nombre de bulletins rentrés	82
Nombre de bulletins blancs	7
Nombre de bulletins nuls	0
Nombre de bulletins valables	75

Candidat-e-s	Nombre de voix	Elu-e-s
Longchamp Valentin	69	✓
Codourey Alain	64	✓
Clivaz Philippe	59	✓
Egger Francis	59	✓
Morel Corine	47	✓
Baudois Dominique	40	
Cameroni Fausto	38	
Galliath-Melzer Sophie	29	

3.3 Election de la commission d'aménagement et de l'énergie

Selon l'art. 36 al. 2 de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC), la commission d'aménagement est constituée d'au moins 5 membres dont la majorité est désignée par l'Assemblée communale.

Actuellement, elle est composée de 7 membres dont deux conseillers.

Conformément à l'art.27 de la loi sur l'énergie (LEn) les communes doivent se doter d'une commission consultative de l'énergie qui peut être rattachée à une commission existante.

Le conseil communal souhaite maintenir le fonctionnement actuel et rattacher la commission de l'énergie à la commission d'aménagement

Le conseil communal propose de maintenir le nombre actuel de membres, soit de 5 membres élus par l'Assemblée et 2 conseillers communaux.

Le Président demande à l'Assemblée communale si elle a des questions ou des remarques à formuler. La parole n'est pas demandée.

L'Assemblée communale approuve le maintien de la commission d'aménagement et de l'énergie à cinq membres élus par l'Assemblée communale et deux conseillers communaux par 82 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Candidatures proposées :

- M. Bruno Chardonens, sortant
- M. José Codourey, sortant
- M. Claude Gendre, sortant
- M. Sylvain Mettraux
- M. Laurent Monneron, sortant

Le Président demande si d'autres personnes présentes dans l'Assemblée souhaitent présenter leur candidature à la commission d'aménagement et de l'énergie. Personne ne demande la parole.

Membres nommés par le conseil communal

- M. Yvan Jordan
- M. Thomas Chappuis

Tout comme lors de l'élection de la commission financière, **le Président** invite les candidats à se présenter brièvement. M. Claude Gendre étant absent, Yvan Jordan procède à sa présentation à l'Assemblée communale.

Le Président annonce que les candidats pour la commission de l'aménagement et de l'énergie sont élus tacitement par 82 voix pour, 0 contre et 0 abstention. L'Assemblée communale les félicite.

3.4 Election de la commission des naturalisations

L'élection des membres de la commission des naturalisations est régie par l'art. 8 du règlement de droit de cité communal. La commission des naturalisations comprend 5 membres choisis parmi les citoyens actifs domiciliés dans la commune.

Au début de chaque période administrative, l'Assemblée élit les membres de la commission des naturalisations pour la durée de la période.

Si aucun membre du conseil communal n'est élu au sein de la commission, un représentant du conseil communal peut assister aux séances, sans droit de vote.

Le conseil communal vous propose, comme pour la législature précédente, de maintenir le nombre à 5 membres.

Le Président demande à l'Assemblée communale si elle a des questions ou des remarques à formuler. La parole n'est pas demandée.

L'Assemblée communale approuve le maintien de la commission des naturalisations à cinq membres élus par l'Assemblée communale par 82 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Candidatures proposées :

- M. Bruno Chardonens, sortant
- Mme Anne Magnin, sortante
- Mme Sandra Yerly Dubey, sortante
- M. Luca Tenzi, Vice-syndic
- M. Bernard Oberson, Conseiller communal

Le Président demande si d'autres personnes présentes dans l'Assemblée souhaitent présenter leur candidature à la commission de naturalisation. Personne ne demande la parole.

À nouveau, **le Président** invite les candidats à se présenter brièvement à l'Assemblée Communale, à l'exception de ceux l'ayant déjà fait lors des deux précédentes élections.

Le Président annonce que les candidats pour la commission des naturalisations sont élus tacitement par 82 voix pour, 0 contre et 0 abstention. L'Assemblée communale les félicite.

Point 4. Budget du compte des investissements 2026 : modifications

4.1 Adduction d'eau potable : Renouvellement de la conduite d'eau potable à la route de Chénens à Lentigny : crédit d'étude

Thomas Chappuis prend la parole. Il explique qu'en 2025, une importante fuite s'est produite sur la conduite principale d'eau potable située sur la route de Chénens à Lentigny. Après inspection, les spécialistes mandatés ont constaté que la conduite était en très mauvais état et présentait un risque élevé de nouvelles ruptures. Il est donc impératif d'envisager rapidement son remplacement.

Afin de planifier correctement le renouvellement de ce tronçon stratégique, particulièrement dense en réseaux, une étude détaillée doit être menée. Cet investissement, non prévu dans la planification financière initiale, est nécessaire pour garantir la pérennité de l'alimentation en eau potable et assurer la sécurité du réseau.

Thomas Chappuis présente, au moyen d'un plan, la conduite à renouveler ainsi que celle pour laquelle l'étude devra déterminer la nécessité d'un remplacement.

Deux offres ont été sollicitées pour la réalisation de cette étude :

- Bureau d'ingénieurs Jeanneret Études SA – CHF 32'734.80 TTC
- RWB Groupe SA – CHF 47'131.60 TTC

Après analyse, il est proposé de retenir l'offre du "Bureau d'ingénieurs Jeanneret Études SA", qui répond aux besoins techniques tout en présentant un meilleur rapport qualité-prix. L'amortissement annuel est de 1.25% soit une charge annuelle de CHF 437.50.

Le conseil communal propose à l'Assemblée communale d'accepter le crédit d'investissement pour l'étude du renouvellement de la conduite d'eau potable sur la route de Chénens et valide l'offre du Bureau d'ingénieurs Jeanneret Études SA, d'un montant de CHF 35'000.00 TTC

4.1.1. Rapport de la commission financière

La commission a examiné les deux offres reçues pour cette étude. L'offre retenue du Bureau Jeanneret Études SA (CHF 32'734.80 TTC) est la moins élevée et répond aux exigences techniques. Le crédit proposé de CHF 35'000.- TTC inclut une marge raisonnable pour les imprévus

Cet investissement n'était pas prévu dans la planification financière. La commission rappelle que cette situation illustre l'importance d'une planification des investissements régulièrement mise à jour, afin d'anticiper les besoins liés à l'état du réseau. Elle invite le nouveau Conseil à intégrer un état systématique du réseau d'eau dans sa planification.

L'impact annuel est limité : amortissement de 1.25%, soit CHF 437.50 par an.

La commission financière donne un préavis financier favorable pour le crédit d'étude de CHF 35'000.- TTC.

Après la lecture du rapport de la commission financière, **Thomas Chappuis** demande à l'Assemblée communale si elle a des questions ou des remarques.

Isabelle Berger prend la parole. Elle demande si, dans le cadre de l'ouverture du trottoir, il est prévu de vérifier également la présence d'autres installations à renouveler ou à intégrer, notamment en lien avec l'électricité ou les télécommunications.

Thomas Chappuis répond que l'ensemble de ces éléments fait partie de l'étude en cours et qu'ils seront examinés dans le cadre du crédit d'investissement, à l'issue de celle-ci.

Florence Perroud prend la parole. Elle remercie le conseil communal d'avoir pris l'initiative de solliciter plusieurs offres, compte tenu de l'écart important entre les deux propositions reçues. **Thomas Chappuis** la remercie pour sa remarque.

Laurent Monneron prend la parole. Il demande quelle est la durée de vie estimée des nouvelles conduites d'eau après leur installation, ainsi que la durée d'amortissement prévue pour cet investissement.

Thomas Chappuis répond que la durée de vie de ces conduites est estimée à 80 ans. Concernant leur amortissement, il précise que, lors du passage au modèle comptable MCH2, l'ensemble des investissements réalisés au cours des vingt dernières années a été réexaminé. Cette conduite ne figurait pas parmi les investissements soumis à amortissement. Il ajoute toutefois qu'en règle générale, les conduites et autres infrastructures font l'objet d'un amortissement sur une durée correspondant à leur durée d'utilisation.

4.1.2. Vote du crédit y relatif

L'Assemblée communale accepte le crédit d'investissement pour l'étude du renouvellement de la conduite d'eau potable sur la route de Chénens par 82 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

4.2. Adduction d'eau potable : Système de compteurs avec relevé à distance

Thomas Chappuis déclare qu'aujourd'hui, le relevé des compteurs d'eau est encore effectué manuellement. Les employés communaux se rendent chez les habitants pour relever les données ou déposent un formulaire afin que les citoyens puissent transmettre eux-mêmes leur relevé. Ce système entraîne chaque année de nombreux rappels et un traitement administratif important.

Les données collectées sont ensuite saisies dans un fichier, puis transmises à l'administration communale pour être intégrées dans le système de facturation (T2i).

Si cette méthode permet aux employés communaux de vérifier l'état des installations lors de leur passage, elle reste très chronophage, sujette à des erreurs et peu motivante pour le personnel.

Afin d'améliorer le suivi et de moderniser la gestion du réseau, le conseil communal propose la mise en place d'un système de compteurs avec relevé à distance. Cette solution permettra une lecture automatique, rapide et précise des consommations, tout en réduisant la charge administrative et les déplacements.

De plus, le nouveau système offrira une précision de mesure améliorée. Des alarmes permettront une meilleure analyse des consommations, et les compteurs pourront être relevés plus régulièrement, afin de détecter rapidement d'éventuelles anomalies dans le réseau communal ou privé. L'amortissement annuel est de 6.67%, soit une charge annuelle de CHF 9'004.50.

Le conseil communal propose à l'Assemblée communale l'acceptation d'un crédit d'investissement de CHF 135'000.- (hors taxes) pour la réalisation de ce projet.

4.2.1. Rapport de la commission financière

La commission relève que cet investissement figurait dans la planification et qu'il s'inscrit dans une gestion moderne et proactive du réseau d'eau. Il faut aussi savoir que tous les compteurs d'eau doivent être remplacés après 15 ans.

Le crédit proposé s'élève à CHF 135'000.- HT pour un déploiement progressif sur trois ans (127 antennes sur compteurs MTK existants, 453 nouveaux compteurs Sonico NANO).

L'amortissement de 5% représente une charge annuelle de CHF 6'750.- dès l'année suivant la fin des travaux. Les économies attendues en ressources humaines et administratives constituent un bénéfice indirect à prendre en compte.

La commission financière donne un préavis financier favorable pour le crédit d'investissement de CHF 135'000.- HT.

Après la lecture du rapport de la commission financière, **Le Président** demande à l'Assemblée communale si elle a des questions ou des remarques.

Frédéric Morel prend la parole. Il demande qui prendra en charge les frais liés au remplacement de ces compteurs.

Thomas Chappuis répond que ceux-ci seront à la charge de la commune.

Bruno Chardonens prend la parole. Il demande si d'autres communes utilisent déjà les modèles proposés et, dans l'affirmative, si elles en sont satisfaites.

Thomas Chappuis, répond que la commune de Neyruz les utilise déjà et qu'elle en est très satisfaite.

Isabelle Berger prend la parole. Elle demande si le montant de CHF 135'000. – comprend le matériel ainsi que les heures de travail.

Thomas Chappuis répond que ce montant ne concerne que le matériel. Il précise que le remplacement des compteurs sera effectué par les employés communaux. Il ajoute qu'un plan est nécessaire dans l'éventualité où une aide externe devrait être sollicitée et que, dans ce cas, un montant sera porté au budget du compte de résultat.

4.2.2. Vote du crédit y relatif

L'Assemblée communale accepte le crédit d'investissement de CHF 135'000.- par 80 voix pour, 0 contre et 2 abstentions.

4.3. Adduction d'eau potable : Démolition des réservoirs : crédit complémentaire

Thomas Chappuis rapporte que lors de l'assemblée communale du 16 mai 2022, la commune a approuvé l'investissement pour la démolition de trois anciens réservoirs d'eau. Le projet se présentait alors comme suit :

- Crédit d'investissement : CHF 90'000.-
- Moins : revenu provenant de la vente du terrain : CHF 20'000.-
- Besoin de financement du projet : **CHF 70'000.-**

Le projet initial a été adapté : le réservoir de Lovens n'a finalement pas été démolit. La parcelle BF 41 concernée a été vendue pour la somme symbolique de CHF 1.- au propriétaire des parcelles voisines (BF 59c, 58, 59b et 59aa). Il est à relever que le bâtiment du réservoir est implanté à cheval sur les parcelles BF 41 et 59b, ce qui liait les deux parcelles.

La démolition du réservoir, estimée à CHF 36'000.-, n'a pas été réalisée en raison de problèmes de stabilité du mur mitoyen séparant le réservoir d'un garage existant. Afin d'éviter tout risque structurel ou conflit de voisinage, la décision a été prise de conserver l'ouvrage en place.

Par ailleurs, la parcelle communale BF 41 était totalement enclavée, entourée par des propriétés privées, et son exploitation indépendante s'avérait difficile. La vente au voisin constituait dès lors la solution la plus rationnelle et économiquement judicieuse pour la commune.

Concernant la démolition du réservoir d'Onnens, ça a coûté plus cher que l'offre initiale.

Le relevé du compte au 20.03.2026 se monte à **CHF 87'680,45**.

Le compte de l'investissement n'est pas dépassé mais le compte pour la vente du terrain reste à CHF 1.- au lieu des CHF 20'000.- budgété. Cela implique que nous avons un besoin de financement supérieur de CHF 20'000.-.

Il est donc proposé de modifier le crédit d'investissement pour la démolition des trois anciens, comme suit :

- Crédit d'investissement : **CHF 90'000.-**

Le conseil communal propose à l'assemblée communale d'accepter la modification du crédit d'investissement pour la démolition des trois anciens réservoirs d'eau, pour un montant de CHF 90'000.-.

4.3.1. Rapport de la commission financière

En mai 2022, un investissement de CHF 70'000.- a été voté pour la destruction des 3 réservoirs d'eau de Lentigny, Lovens et Onnens.

La démolition du réservoir de Lentigny a coûté CHF 5'000.- de plus que le budget.

La démolition du réservoir de Lovens n'a pas été réalisée. Le crédit initial de 2022 prévoyait une recette de vente de terrain de CHF 20'000.- qui ne s'est pas concrétisée. La parcelle BF 41 a été cédée pour CHF 1.- en raison de son enclavement et des contraintes techniques liées à la stabilité d'un mur mitoyen. Il n'y a ainsi pas eu de coût de démolition.

La démolition du réservoir d'Onnens a coûté nettement plus cher que ce qui avait été prévu au budget 2022 (Terre végétale, amiante, plans à refaire, etc.).

La commission financière donne un préavis financier favorable pour la modification du crédit initial et de passer le crédit de CHF 70'000.- à CHF 90'000.-.

Après la lecture du rapport de la commission financière, **le Président** demande à l'Assemblée communale si elle a des questions ou des remarques.

Henri Brasey prend la parole. Il remercie tout d'abord **Thomas Chappuis** pour sa présentation, tout en relevant que les données chiffrées ne figurent pas dans le bulletin d'information communal. Il indique qu'à l'avenir, celles-ci devront y être intégrées.

Thomas Chappuis remercie **Henri Brasey** pour sa remarque et précise que les chiffres seront ajoutés pour le prochain projet.

Henri Brasey demande ensuite où se situent les différents réservoirs. **Thomas Chappuis** répond à cette question en réaffichant la diapositive correspondante de sa présentation.

Henri Brasey remercie une nouvelle fois **Thomas Chappuis** pour sa présentation et le félicite pour la qualité de son travail.

4.3.2. Vote du crédit y relatif

L'assemblée communale accepte la modification du crédit d'investissement pour la démolition des trois anciens réservoirs d'eau pour un montant complémentaire de CHF 20'000.- par 82 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

4.4. Bâtiments communaux : achat de containers pour une salle de classe et une salle d'appui

Yvan Jordan prend la parole. La rentrée scolaire 2026 – 2027 nécessite l'ouverture d'une salle de classe supplémentaire. Au total 11 classes sont occupées par les degrés 1H à 8H.

Selon les effectifs arrêtés au 15 mai 2026, une classe doit être dédoublée.

Les effectifs tiennent compte des élèves bénéficiant de mesures d'intégration, dont la prise en charge est validée par le canton. Conformément aux règles en vigueur, chaque élève bénéficiant d'une telle mesure est comptabilisé comme trois élèves dans le calcul des effectifs.

Il est relevé qu'une légère variation des effectifs est généralement observée au début de chaque année scolaire. En revanche, les effectifs physiques des élèves de 3H à 8H demeurent relativement stables. Les élèves de 1H à 2H ne sont pas concernés par cette situation.

Pour la période 2026–2031, l'effectif physique s'élève à 147 élèves. En tenant compte des 12 élèves bénéficiant d'une mesure d'intégration, l'effectif pondéré atteint 171 élèves. Ce seuil nécessite de disposer de huit classes.

De manière générale, les classes comptent entre 18 et 24 élèves. Selon les dispositions cantonales relatives aux effectifs des classes, les degrés 1H à 2H nécessitent l'ouverture de trois classes lorsque les effectifs sont compris entre 47 et 67 élèves. Cette condition est remplie pour la commune de La Brillaz.

Au total, pour la rentrée scolaire, la commune de La Brillaz doit prévoir 11 classes afin de répondre aux exigences cantonales en matière d'effectifs.

Le 26 mai 2026, une rencontre a eu lieu avec le directeur de l'école et l'inspectrice scolaire. Le but étant d'éviter l'ouverture d'une classe supplémentaire en raison du manque de locaux. Yvan Jordan passe la parole au **Président** qui a participé à cette séance.

Le Président indique avoir recherché la solution la plus appropriée pour l'ouverture de cette classe, tout en exprimant ses préoccupations quant au coût de l'acquisition des modules scolaires.

À cette fin, accompagné de **Liseta Moura de Barros**, il a rencontré le directeur des écoles ainsi que l'inspectrice scolaire. Il relève que cet entretien s'est déroulé dans un climat constructif et a permis de mettre en évidence la qualité de l'enseignement dispensé dans la commune ainsi que les outils pédagogiques mis à disposition des élèves.

Il précise qu'une demande auprès de la DFAC aurait pu être envisagée afin d'obtenir une solution alternative, notamment par l'engagement d'un enseignant supplémentaire. Toutefois, les chances d'obtenir une dérogation étaient jugées très faibles.

Le Président rappelle que les effectifs scolaires sont régulièrement à la limite des seuils cantonaux et qu'ils dépendent en grande partie du nombre d'élèves bénéficiant de mesures d'intégration. Il souligne également que les effectifs déterminants sont arrêtés au 15 mai 2026.

Compte tenu du manque de locaux disponibles et de l'urgence de la situation, une salle de classe supplémentaire étant indispensable pour la prochaine rentrée scolaire, le conseil communal propose à l'Assemblée communale l'acquisition de ces containers, à titre provisoire.

La solution proposée est le montage de 10 containers pouvant accueillir 1 classe, un vestiaire, des installations sanitaires et une salle pour les cours d'appuis.

La surface occupée au sol est de 27 m x 6.0 m soit environ 170 m². Les containers seraient implantés sur le site de l'école Caméléon. **Yvan Jordan** présente une diapositive illustrant leur emplacement ainsi que leur configuration. Il décrit les principaux éléments figurant sur cette illustration, notamment l'implantation des containers sur le site, leurs dimensions, les accès prévus et leur intégration dans l'environnement existant.

Le montant total de l'investissement se monte à CHF 340'000.- TTC y compris les fondations, le mobilier, les raccordements électriques, l'alimentation en eau potable et le raccordement aux eaux usées.

Le financement se fera par la trésorerie communale. L'amortissement de 10% se monte à CHF 34'000.- soit une charge annuelle supplémentaire sur le budget du compte de résultats dès 2027.

Le conseil communal invite l'Assemblée communale à accepter l'investissement de CHF 340'000.- TTC pour l'installation de 10 containers pouvant accueillir une salle de classe et une salle d'appui.

4.3.1. Rapport de la commission financière

La commission relève que cet investissement n'était pas prévu dans la planification financière. Toutefois, elle prend acte de l'urgence scolaire qui le justifie. Les effectifs prévus démontrent un besoin quasi certain pour les prochaines années scolaires.

Cet investissement permet à notre commune d'assumer une disponibilité suffisante de classes à court terme. Il ne remet pas en question le probable agrandissement de l'école Caméléon. Ces locaux seront certainement utiles à d'autres fins, une fois rendus par l'école.

Le crédit proposé s'élève à CHF 340'000.- TTC, comprenant fondations, mobilier, raccordements et installations sanitaires. L'amortissement de 10% représente une charge annuelle supplémentaire de CHF 34'000.- dès 2027.

La commission financière donne un préavis financier favorable pour le crédit d'investissement de CHF 340'000.- TTC pour l'installation de 10 containers pouvant accueillir une salle de classe et une salle d'appui.

Après la lecture du rapport de la commission financière, **le Président** demande à l'Assemblée communale si elle a des questions ou des remarques.

Caroline Perini prend la parole. Elle demande quelles seraient les conséquences pour les élèves concernés si la demande de crédit venait à être refusée.

Le Président répond que, dans cette hypothèse, la seule solution à disposition du conseil communal serait d'utiliser la seule salle disponible à l'école 1901. Il précise que cette salle est déjà fortement sollicitée, notamment comme salle des maîtres et comme salle d'appui pour différents besoins pédagogiques, tels que le soutien linguistique ou les difficultés d'apprentissage.

Caroline Perini relève que cette option ne constitue pas une solution satisfaisante. Elle estime qu'elle pourrait compromettre le bien-être des élèves. Elle souligne en outre que cette salle est située sous le toit, où les températures sont élevées en période estivale.

Caroline Perini, travaillant dans le domaine scolaire, indique ensuite qu'elle n'apprécie pas que les élèves bénéficiant de mesures d'intégration aient été présentés comme étant la principale cause du besoin de locaux supplémentaires. Elle rappelle que le système scolaire repose sur le principe de l'inclusion et que les moyens nécessaires doivent être mis en œuvre afin d'accueillir tous les élèves. Elle insiste sur le fait que ces élèves ne constituent pas un problème.

Elle précise également que les salles d'appui ne sont pas uniquement destinées aux élèves rencontrant des difficultés, mais qu'elle sert également à organiser des activités en petits groupes ou à différencier l'enseignement au bénéfice de l'ensemble des élèves.

Caroline Perini relève qu'en cas de refus du crédit, **le Président** a lui-même indiqué que la situation serait particulièrement problématique. Elle se dit par ailleurs surprise que cette demande intervienne à la veille de la rentrée scolaire alors que plusieurs projets de construction sont en cours sur le territoire communal. Elle s'interroge sur l'anticipation de la commune en matière de planification des besoins scolaires. Se référant également à son autre activité professionnelle dans une commune gruérienne, elle indique que les communes disposent généralement de projections démographiques à moyen terme. À ce titre, elle se dit étonnée d'apprendre que les informations déterminantes n'auraient été communiquées à la commune que le 15 mai 2026, alors même que des projections sont disponibles jusqu'en 2030.

En conclusion, **Caroline Perini** indique qu'en tant que mère, cette situation suscite chez elle une vive inquiétude et un profond mécontentement.

Le Président répond qu'il comprend les remarques formulées par **Caroline Perini** et souhaite préciser ses propos afin d'éviter toute interprétation erronée. Il indique qu'il n'entend en aucun cas attribuer la responsabilité de la situation aux élèves bénéficiant de mesures d'accompagnement.

Il précise également qu'il ne souhaite pas remettre en cause les décisions prises antérieurement en matière de politique des bâtiments. Il explique que le conseil communal s'est trouvé confronté, au 15 mai 2026, à une situation nécessitant la mise en œuvre rapide de solutions afin de garantir une rentrée scolaire dans de bonnes conditions.

Le Président reconnaît que la planification des effectifs fonctionnait jusqu'à présent avec une marge très limitée. Toutefois, face à cette situation d'urgence, il estime que le conseil communal ne disposait pas d'autre alternative.

Caroline Perini reprend la parole. Elle souligne que les enfants représentent l'avenir de la commune et estime que leur bien-être ainsi que leurs conditions d'apprentissage doivent constituer une priorité. Elle insiste sur la nécessité d'anticiper davantage les besoins futurs en matière d'infrastructures scolaires.

Le Président répond qu'il comprend les remarques formulées par **Caroline Perini**. Il précise toutefois qu'il ne souhaite pas remettre en cause les décisions prises par la précédente législature. Il indique toutefois que le nouveau conseil communal est désormais en fonction et qu'il entend mettre en œuvre les mesures nécessaires pour répondre aux besoins futurs.

Il rappelle que le projet d'agrandissement de l'école Caméléon demeure pleinement d'actualité. Il partage l'avis selon lequel les enfants constituent une priorité et souligne qu'il n'est en aucun cas question de les péjorer.

Le Président explique qu'à la découverte du coût de l'acquisition des modules provisoires, sa première réaction a été de s'interroger sur l'importance de cet investissement, comme tout citoyen. Toutefois, après plusieurs échanges avec le directeur de l'école et l'inspectrice scolaire, il est arrivé à la conclusion qu'aucune autre solution ne permettait de répondre aux besoins immédiats. Il rappelle que cette mesure est provisoire et réaffirme qu'elle ne remet nullement en question le projet d'agrandissement de l'école Caméléon, lequel sera pris en compte dans les futurs investissements du conseil communal.

Yvan Jordan apporte un complément d'information. Il indique qu'une étude démographique avait été réalisée il y a trois années par la société Microgis, spécialisée dans les projections de l'évolution du nombre d'enfants dans les communes. Selon les conclusions de cette étude, les effectifs seront stables et une diminution temporaire du nombre d'enfants était même anticipée. **Yvan Jordan** reconnaît que les projections démographiques peuvent évoluer d'une année à l'autre en fonction de l'arrivée de nouvelles familles, avec ou sans enfants. Il précise que la moyenne est d'environ 1,5 enfant par famille et que l'évolution dépend également de la structure démographique des villages.

Il souligne en outre l'importance de maintenir les enfants dans leur cercle scolaire habituel, estimant que leur vie sociale constitue un élément essentiel de leur développement. Un transfert vers un autre cercle scolaire les éloignerait de leurs amis et les priverait de la possibilité de poursuivre leurs activités au sein des sociétés locales, telles que le football ou le unihockey.

Caroline Perini reprend la parole et s'inquiète du coût qu'engendrerait le transport des élèves.

Yvan Jordan répond que les calculs correspondants ont été effectués et qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter, ce que confirme **le Président**.

En conclusion, **Yvan Jordan** remercie **Caroline Perini** pour son intervention et les échanges qu'elle a suscités.

Eric Radermacker prend la parole. Il déclare ne pas comprendre le principe d'achat de ces containers alors qu'il a été dit plusieurs fois au cours de cette présentation que cette solution était provisoire.

Le Président répond que deux variantes ont été examinées, à savoir l'achat ou la location. Il précise que l'analyse réalisée a montré que la location ne constituait pas nécessairement la solution la plus avantageuse, la différence de coût entre les deux options n'étant que de quelques milliers de francs.

Il explique que le choix de l'achat repose également sur les retours d'expérience d'autres communes ayant eu recours à ce type d'installation. Cette option permettrait, le moment venu, de revendre les containers au fournisseur ou à une autre commune.

Le Président ajoute que la commune connaît un manque de locaux dans plusieurs domaines. Ainsi, une fois le projet d'agrandissement de l'école Caméléon réalisé, il est envisagé de conserver ces containers afin de répondre à d'autres besoins communaux, notamment ceux de l'édilité ou d'autres services.

Yvan Jordan apporte un complément d'information. Il précise que les containers acquis seront neufs et non pas d'occasion. Il indique également que la commune a bénéficié d'une offre particulièrement avantageuse. Il ajoute que, selon les calculs effectués, le coût d'une location atteindrait celui de l'achat après environ trois ans, ce qui a conduit le conseil communal à privilégier l'achat.

Floriane Pellaton prend la parole. Elle demande quelle sera la surface de la salle de classe aménagée dans les containers.

Yvan Jordan répond que celle-ci aura une surface de 70 m².

Floriane Pellaton relève que les normes prévoient une surface minimale de 81 m² pour une salle de classe. Elle s'interroge dès lors sur l'organisation future des locaux, en particulier dans l'hypothèse où les effectifs augmenteraient à nouveau. Elle estime qu'en cas de maintien des containers au-delà de la prochaine année scolaire, il serait pertinent de disposer d'une salle répondant aux normes, notamment si une classe devait accueillir jusqu'à 22 élèves.

Le Président répond que la proposition présentée a été élaborée en fonction des surfaces disponibles. Il précise que le projet devra encore être mis à l'enquête et que, si les autorités compétentes estiment que la surface prévue est insuffisante, les dimensions des containers devront être adaptées en conséquence.

Il ajoute que, compte tenu du caractère provisoire de cette solution, le dimensionnement a été établi sur la base d'un effectif de 16 élèves.

Jean-Paul Menetrey prend la parole. Il remercie tout d'abord le conseil communal pour les précisions apportées concernant le choix de l'acquisition des containers.

Il demande ensuite si un crédit supplémentaire est prévu pour d'éventuels aménagements complémentaires. Se fondant sur son expérience personnelle et des ouï dire, il relève que les containers présentent souvent des performances thermiques limitées, avec des températures très élevées en été et, à l'inverse, très basses en hiver.

Yvan Jordan répond que ses containers sont aux normes du jour. Ils sont équipés de PAC qui chauffent en hiver, et qui refroidissent en été. Donc les élèves placés dans les containers seront bien lotis.

Isabelle Monneron prend la parole. Elle s'interroge sur la suffisance du budget proposé. Si celui-ci est prévu pour une durée d'au moins trois ans et que le nombre d'élèves devait atteindre, voire dépasser, 22 dès l'année prochaine ou dans les deux ans à venir, elle estime qu'il pourrait être judicieux d'envisager un budget plus élevé afin d'éviter de se retrouver limité. Elle souligne que la situation peut évoluer rapidement.

Yvan Jordan revient sur les prévisions de Raphaël Perini montrées en début de présentation puis sur la règle du canton et explique qu'ils sont parfaitement dans les normes.

Isabelle Monneron demande si le dimensionnement est établi en fonction du nombre d'élèves par classe.

Yvan Jordan répond qu'il est basé sur le nombre de classes.

Isabelle Monneron précise qu'elle l'avait bien compris, mais souligne qu'il est possible de se retrouver avec une classe présentant un effectif très élevé. Elle estime que, même si le nombre de classes est suffisant, la répartition des élèves doit rester optimale.

Yvan Jordan indique que cette répartition relève de la responsabilité de **Raphaël Perini**, qui l'adapte chaque année en fonction des effectifs. Si nécessaire, une classe peut être dédoublée. Il ajoute qu'il sera également possible d'ajouter un étage aux containers existants.

Henri Brasey prend la parole. Il s'interroge sur l'aspect esthétique des containers. Selon lui, l'illustration présentée lors de la présentation n'était pas particulièrement convaincante. Il relève que l'école Caméléon est un bâtiment de qualité architecturale et se demande dans quelle mesure l'intégration de ces containers sera compatible avec son environnement. Il attire également l'attention sur le fait que les services cantonaux devront délivrer une autorisation de construire et qu'une éventuelle problématique liée à l'intégration esthétique pourrait entraîner un délai d'instruction supplémentaire, qu'il estime, d'après son expérience, compris entre un et douze mois. Il conclut qu'il convient de relativiser la notion d'urgence si l'obtention du permis devait déjà nécessiter un délai d'environ un mois.

Yvan Jordan répond que la question du permis de construire reste encore à clarifier. Il indique que la mise à l'enquête est prévue d'ici la fin de la semaine, et non dès le lendemain. Il précise avoir vu à Marly, des containers sur cinq étages et de double largeur. Il ajoute que, contrairement aux containers de chantier généralement bleus, ceux prévus pour ce projet seront de couleur anthracite.

Le Président précise que l'image présentée n'est qu'une illustration destinée à donner une idée du type d'installation et qu'elle ne représente pas nécessairement les containers qui seront utilisés pour le projet.

Henri Brasey demande à revoir la diapositive montrant l'école Caméléon vue de dessus et fait remarquer que les couleurs des containers représentés lui paraissent esthétiquement inappropriées.

Le Président rappelle qu'il s'agit également d'une image d'illustration, dont l'objectif est uniquement de visualiser l'emplacement prévu des containers par rapport à l'école Caméléon.

Henri Brasey demande ensuite à quoi correspond la barre grise figurant sur l'image.

Le Président répond que cela a déjà été expliqué lors de la présentation et qu'il s'agit du chemin permettant aux élèves d'accéder à l'avant des classes depuis la route du Papillon.

Florence Perroud prend la parole. Elle indique qu'elle soutient l'acquisition des containers, qu'elle considère comme importante. En revanche, à l'instar de **Floriane Pellaton**, elle s'interroge sur la surface prévue pour chaque salle de classe. Elle estime que celle-ci pourrait être insuffisante et souhaiterait que les classes soient davantage conformes aux normes cantonales.

Yvan Jordan répond que Raphaël Perini, responsable de la répartition des classes, n'a pas encore communiqué officiellement l'organisation prévue aux enseignants des écoles Caméléon et 1901. Il indique qu'il ne peut donc pas entrer dans les détails à ce stade. Il précise toutefois que les capacités

prévues ne seront pas dépassées. Il rappelle que la répartition des classes relève de la compétence de Raphaël Perini et non du conseil communal, ce qui a été confirmé par l'inspectrice scolaire lors de leur rencontre.

Florence Perroud relève que le nombre d'élèves peut varier d'une année à l'autre. **Le Président** répond que, si cela s'avérait nécessaire, les aménagements des containers pourraient être adaptés en fonction des besoins, des surfaces requises ou des exigences découlant du permis de construire.

Yvan Jordan conclut qu'à la suite des échanges qu'il a eus avec Raphaël Perini, il a l'assurance que les classes ne seront pas surchargées.

4.3.2. Vote du crédit y relatif

L'Assemblée communale accepte l'investissement de CHF 340'000.- TTC pour l'installation de 10 containers pouvant accueillir une salle de classe et une salle d'appui par 71 voix pour, 1 contre et 10 abstentions.

Point 5. Informations du conseil communal

Le Président remercie la commission financière pour la qualité de son travail.

Il ajoute ensuite un point ne figurant pas à l'ordre du jour en adressant ses félicitations à **Florent Aebischer** pour sa nomination au poste de collaborateur administratif du Bureau communal.

Le Président annonce ensuite les départs à la retraite de **Marie-Noëlle Röthlisberger**, après 34 années de service, et de **Armand Hayoz**, après 12 années de service.

Armand Hayoz prend brièvement la parole. Il indique que son activité de responsable de la déchèterie lui a permis de faire de nombreuses et belles rencontres. Il remercie le Président ainsi que le conseil communal, et également **Brigitte Eltschinger**, pour la qualité de son travail, en particulier pour l'organisation de la déchèterie.

Le Président adresse ensuite ses félicitations à **Kevin Nicolet**, membre de l'équipe du HC Fribourg-Gottéron, à l'occasion de l'obtention du titre de champion de Suisse.

Il remercie également toutes les personnes ayant participé à l'inauguration de la fresque réalisée à l'école 1901 dans le cadre des célébrations de son 125e anniversaire.

Le Président informe ensuite l'assemblée qu'en raison des jours fériés, la déchèterie et l'Éco-Point seront fermés les 1er et 15 août 2026.

Enfin, il annonce que la Journée de la forêt se tiendra le 19 septembre 2026. Il précise que cette manifestation a pour objectif de faire découvrir les activités des professionnels de la forêt et que toute personne intéressée est cordialement invitée à y participer.

Le Président donne la parole à **Yvan Jordan**.

Yvan Jordan informe l'assemblée que la mise à l'enquête de la zone 30 km/h à Onnens est en cours du 12 juin 2026 au 13 juillet 2026. Il précise que la commune attend une décision du canton d'ici à la fin du mois de septembre 2026.

Yvan Jordan demande à l'Assemblée s'il y a des questions, ce qui n'est pas le cas.

Yvan Jordan passe à la présentation du projet de création d'une Communauté électrique locale (CEL) à Lentigny. Il précise qu'il ne s'agit pour l'heure que d'une idée, aucune décision n'a été prise à ce jour par le conseil communal.

Il explique que la CEL permet de vendre l'électricité produite localement aux consommateurs situés dans le périmètre défini, pouvant s'étendre à l'ensemble de la commune selon la configuration du

réseau. Il précise que cette possibilité dépend de la topologie du réseau du Groupe E, partenaire du projet.

La production photovoltaïque des installations situées sur les toitures de l'école Caméléon et de la salle polyvalente permet d'alimenter plus d'une centaine de ménages.

Yvan Jordan indique que le Groupe E appliquera une réduction de 40 % sur le tarif d'utilisation du réseau, soit une diminution de 7,50 ct/kWh à 3,00 ct/kWh. Il précise également que le conseil communal devra fixer le prix de vente de l'énergie produite par la commune, lequel sera inférieur au tarif Basic actuellement pratiqué par le Groupe E (15,35 ct/kWh). À titre indicatif, le Groupe E recommande un prix de 12,70 ct/kWh.

Il est également précisé que le Groupe E assurera la facturation des clients et retiendra une rémunération de 4 ct/kWh. Selon les estimations présentées, le prix final de l'électricité pour les participants s'élèverait à 21,07 ct/kWh, contre 26,72 ct/kWh actuellement, soit une économie de 5,65 ct/kWh (21,1 %).

Yvan Jordan précise que la CEL sera accessible aux clients bénéficiant d'un tarif simple ou double, ainsi qu'aux différents produits d'énergie proposés par Groupe E, le prix du kWh variant selon le produit choisi.

Concernant les modalités de participation, il indique qu'une convention écrite devra être conclue entre les membres, conformément à l'article 19e de l'Ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (OApEl). Chaque participant devra signer cette convention, transmettre son numéro de point de mesure (commençant par " CH ") et être équipé d'un compteur intelligent (Smart Meter). Il est également précisé que chaque participant pourra se retirer de la CEL moyennant un préavis de trois mois.

Enfin, **Yvan Jordan** informe l'Assemblée communale que la commune adressera un courrier aux propriétaires situés dans le périmètre concerné afin de connaître leur intérêt pour le projet. Les réponses sont attendues pour le mois de septembre 2026. Il précise que le Groupe E nécessitera ensuite un délai d'environ trois mois pour la mise en service de la Communauté électrique locale.

Après la présentation, **le Président** demande à l'Assemblée communale si elle a des questions ou des remarques, ce qui n'est pas le cas.

Point 6. Divers

Le Président invite les membres de l'Assemblée communale à s'exprimer.

Frédéric Morel prend la parole. Il s'enquiert de l'état d'avancement du projet de mise en conformité de la salle polyvalente ainsi que des travaux prévus. Il revient également sur la question de travaux routiers à proximité de la ferme de Marius Hayoz, sujet qu'il évoque régulièrement lors des Assemblées communales.

Le Président répond que les travaux de mise en conformité de la salle polyvalente débiteront le 17 août 2026. Il précise que le marché a été adjugé et que le permis de construire a été délivré.

S'agissant des travaux routiers, le Président indique qu'ils débiteront prochainement. **Yvan Jordan** complète cette information en précisant que l'entreprise mandatée, JPF Construction SA, s'est engagée à achever les travaux d'ici à la fin du mois de juillet.

Yvan Jordan informe également l'Assemblée communale qu'une visite de l'ECAB a récemment eu lieu afin d'évaluer la gestion des eaux pluviales aux abords de la salle polyvalente. À la suite de cette expertise, des travaux complémentaires seront nécessaires. L'ECAB a notamment recommandé la réalisation d'une bordure d'environ 20 cm de hauteur le long de la halle de sport afin d'empêcher les eaux de s'infiltrer vers les fondations.

Bertrand Morel prend la parole. Il félicite tout d'abord **le Président** pour la conduite de l'Assemblée communale ainsi que les membres du conseil communal pour leur travail.

Il s'interroge ensuite sur l'organisation de la Fête nationale à Lovens. Il relève que le site est particulièrement propice à cette manifestation, mais que son accessibilité demeure limitée. Il constate également une diminution progressive de la fréquentation au fil des années. À ce titre, il suggère qu'une réflexion soit menée avec l'USLB afin d'envisager une organisation de la Fête nationale à Lovens une année sur deux, dans le but de favoriser la participation de la population.

Le Président indique que la question de l'accessibilité, notamment pour les personnes à mobilité réduite, a été prise en compte dans le cadre de l'organisation des festivités marquant les 25 ans de la fusion, prévues le 1er août 2026 à Lentigny.

Thomas Chappuis, responsable de l'organisation de cette manifestation, précise que la Fête nationale se déroulera cette année à la salle polyvalente. Il informe que l'ensemble des habitants recevra prochainement un courrier présentant le programme de la journée. Il en expose brièvement le déroulement et exprime le souhait de voir la population nombreuse à cette occasion.

Armand Hayoz prend la parole et demande à s'adresser au responsable des routes. Il attire l'attention sur les difficultés de circulation engendrées par les travaux en cours sur la route de la Poste et souligne le risque élevé d'accident à cet endroit.

Thomas Chappuis répond que cette problématique est connue du conseil communal et indique que les mesures nécessaires seront prises afin d'y remédier.

Henri Brasey prend la parole. Il suggère de compléter la page 10 du bulletin d'information communale par une photographie des sept membres du conseil communal.

Le Président répond qu'une telle démarche nécessite l'intervention d'un photographe ainsi que le temps nécessaire à sa réalisation. Il indique que cette adaptation sera effectuée en temps voulu.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** remercie l'ensemble du personnel communal, tant de l'administration que de l'édilité, pour son engagement et la qualité du travail accompli.

La séance est levée à 22h15.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le Président

Le Rédacteur du PV

Patrick Dafflon

Florent Aebischer